



## *Déclaration d'un sinistre pour les licenciés FFRP*

### **DELAI ET MODALITES DE DECLARATION**

*La déclaration doit être effectuée dans les 10 jours ouvrés*

*La déclaration peut se faire en ligne ou par courrier.*

***ATTENTION : EN CAS DE BLESSURES LA DECLARATION DOIT ETRE ACCOMPAGNEE DU  
CERTIFICAT MEDICAL LES CONSTATANT, SIGNEE PAR LE MEDECIN  
LE NUMERO DE LICENCE DE LA VICTIME ASSUREE EST NECESSAIRE POUR LA  
DECLARATION***

### **DECLARATION PAR COURRIER**

*Utiliser le formulaire de déclaration disponible sur le site de l'FFRP mais aussi sur le site de l'association et l'adresser à l'assureur :*

Gras Savoye – Département Sport et Événement – Immeuble quai 33,  
33/34 quai De Dion Bouton –  
CS70001  
92814 Puteaux

### **DECLARATION EN LIGNE**

#### *1 – Connexion sur le site FFRP*

*Se connecter sur le site de la fédération [Fédération Française de la Randonnée Pédestre \(ffrandonnee.fr\)](http://ffrandonnee.fr)*

*La page d'accueil s'affiche. Aller en en bas de cette page dans le bandeau noir « mentions légales »*

*Cliquer à droite sur Déclaration de sinistre ».*

*La page « Que faire en cas de sinistre » s'affiche avec les instructions pour effectuer la déclaration*

#### *2 – Connexion au site Gras Savoye*

*Dans cette page cliquer sur « **Déclaration d'accident Gras Savoye** »*

*Une page avec le logo Gras Savoye s'affiche.*

*Cliquez sur le bouton « Sinistre ». Lire les instructions*

*Aller en bas de page et cliquer sur le bouton « **Déclarer un accident** »*

*La page d'accès au site Gras Savoye s'affiche.*

*Créer un compte lors de votre première connexion, sinon se connecter avec son login et mot de passe.*

#### *3 – Remplir la déclaration*